



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan



MARS 2020



N°211



ET



COUCHES

Sommaire

Page 1

Bienvenue

Bon anniversaire

Dates à retenir

Activités du mois

Page 2

Les photos

Page 3

L'activité du mois

Page 4

Info parents

La salle des parents

Gestes du mois

Les minguettes

Page 5-8

L'article du mois

Bienvenue à

Enzo dans la section L'écume des mers

Bon Anniversaire

Lylia, Adam, Lluís qui vont fêter leurs 3 ans

Clémence qui fête ses deux ans

Raphaël qui va souffler sa première bougie



Les dates des visites médicales :

- les vendredis 06, 13, 20, 27 mars

Dates à retenir

LES ACTIVITÉS DU MOIS

En plus des activités « traditionnelles » proposées tout au long de l'année, médiathèque, patins, musique, sorties à la maison de retraite, séances de gym avec Cédric à la halle aux sports, les enfants vont pouvoir profiter de plus en plus de promenades avec le beau temps qui risque fortement de s'installer avec l'arrivée du printemps. Pensez à laisser une paire de baskets et des chaussettes dans le sac de votre enfant, c'est toujours plus agréable pour les balades sur le Pech.

C'est pour cela que petit à petit les ateliers auront pour thème cette nouvelle saison, avec notamment la préparation du jardin de la crèche et l'achat de plantes et légumes afin de constituer le potager.

Crèche de GRUISSAN
chemin F. Dolto
tél. 04.68.49.53.33





BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan



MARS 2020

N°211

ET COUCHES

LES PHOTOS DU MOIS



Manger ou conduire ?



Les petits cuistots de la crèche

Comptines russes avec la maman de Lolita





BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan



ET



MARS 2020

N°211

COUCHES

L'ACTIVITE DU MOIS *Fabrication de tableau sensoriel*

Voici une autre manière d'utiliser de la peinture, sans grande préparation ou installation (nappe, tablier)

Cette activité permet à votre enfant de faire des traces, de prendre conscience de son action sur la matière, de dessiner, d'apprendre et de mélanger les couleurs. Vous pouvez l'accrocher sur une porte ou une fenêtre avec le jour derrière car cela permet de mieux visualiser les formes que votre enfant va faire. Vous pouvez ainsi la conserver car cela ne sèche pas.

Vous avez besoin, de pochettes plastiques transparentes, de scotch, de gouache liquide. Vous mettez de la peinture (une ou plusieurs couleurs) dans les pochettes. Attention à la quantité, il en faut assez pour que les traces apparaissent mais pas trop sinon la peinture risque de rester en bas. Puis, avec le scotch, vous l'accrochez sur une vitre tout en fermant le haut de la pochette de sorte que la peinture ne sorte pas quand votre enfant va la pousser avec les doigts.

Voilà, c'est prêt !





BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan



MARS 2020



N°211



ET COUCHES

Informations parents

- Nous remercions la maman de Lolita qui est venue chanter des comptines russes à la crèche. Parents avec un don particulier et l'envie de le partager.... N'hésitez pas à nous en parler.
- Si vous connaissez vos congés de cet été, merci de nous les communiquer le plus rapidement possible afin d'organiser au mieux l'accueil des enfants.
- Merci d'apporter une casquette et de la crème solaire pour votre enfant qui resteront à la crèche

Dans la salle des parents

Sur le poteau de l'entrée, régulièrement nous accrochons des affiches sur les différents événements qui sont proposés sur Gruissan, susceptibles de vous intéresser. N'hésitez pas à y jeter un coup d'œil.

LE MOT DES MIRQUETTES

Avec le printemps et les beaux jours qui arrivent, peut être avez-vous envie de partager un moment de bonheur aquatique avec votre enfant : Les places de bébés nageurs sont au prix de 5€ par l'intermédiaire des Mirquettes !
N'hésitez pas à nous demander.

Gestes du mois

Les gestes du mois sont : «**yaourt**» et «**compote**»



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan



ET



MARS 2020

N°211

COUCHES

L'article du mois

Les neurosciences nous disent pourquoi il n'y a pas de « bonne fessée »

parents.fr

PARENTS

Mars 2020

NOUVELLE FORMULE

0-10 ANS Parce qu'il y a mille façons de l'être

Les bons aliments pour sa santé

Diversification : à quel âge et dans quel ordre ?
Des recettes faciles qui boostent, qui apaisent, qui soignent...
Nos astuces pour lui faire manger des légumes
Miam les brocolis !

Bronchiolite
Du nouveau pour la combattre
La kiné, c'est plus obligé

Nouveau
On mouche bébé... assis !

« Au secours, mon bébé est moche !!! »

C'EST TENDANCE
Elles ont décidé d'allaiter longtemps

ENCEINTE
Contractions
Reconnaître les vraies des fausses
L'homéo,
un vrai coup de pouce pour accoucher !

Comment être un bon parent séparé

SEXO
Désir, plaisir...
Ça devient quoi dans un parcours de PMA ?

Grandir en fratrie
C'est du bonheur et... des clachs aussi !

M 02322 - 594 - F : 2,90 € - RD

unj médias



BIBERONS

Le journal mensuel
de la crèche de Gruissan



MARS 2020

N°211

ET COUCHES

L'article du mois

Les neurosciences nous disent pourquoi il n'y a pas de "bonne fessée"

Alors que la France a enfin adopté la loi anti-fessée, la pédiatre Edwige Antier explique, en s'appuyant sur les découvertes des neurosciences, pourquoi l'autorité parentale gagne à se construire à l'abri de la violence.

Les neurosciences nous disent
pourquoi il n'y a pas de
"bonne" fessée



MARS 2020

N°211

L'article du mois

Les neurosciences nous disent pourquoi il n'y a pas de « bonne fessée »

Enfin une loi !

La célèbre pédiatre Edwige Antier, 46 ans de pédiatrie à son actif, bataille depuis 2009 pour faire interdire la fessée et les violences éducatives. C'est désormais chose faite : la loi « anti-fessée » a été promulguée le 10 juillet 2019 et publiée au journal officiel le lendemain. La France devient ainsi le 56^e état à bannir les violences éducatives ordinaires, et se met ainsi en adéquation avec la Convention internationale des droits de l'enfant qu'elle a ratifié en 1990. Il était temps !

La fessée modifie le cerveau des enfants

« Les neurosciences ont prouvé les dégâts des fessées, gifles, et même de la menace la main levée, sur le développement des enfants, explique Edwige Antier. Il y a trois démonstrations. Premièrement par l'imagerie cérébrale : des IRM ont montré que les enfants élevés avec des violences éducatives ont des zones cérébrales comme l'hippocampe ou les zones limbiques plus petites. Deuxièmement, la biologie : ils sécrètent davantage de cortisol et de noradrénaline, qui inhibent la bonne régulation des humeurs. Du coup, les enfants deviennent plus agressifs. Ensuite, c'est un cercle vicieux : plus ils sont agressifs plus les parents les corrigent... »

Elle détruit la confiance en soi

Troisième preuve : une étude américaine, portant sur des patients adultes atteints de problèmes mentaux, a montré qu'ils étaient beaucoup plus nombreux que la moyenne à avoir subi des violences éducatives. « On entend souvent que les fessées n'ont jamais tué personne, remarque Edwige Antier. Mais en fait si : elles tuent une partie de la confiance en soi de l'enfant. Il ne retient qu'une chose : je suis un mauvais garçon ou une mauvaise fille... »

Elle sape l'autorité

Argument ultime pour les sceptiques : les violences éducatives grignotent, paradoxalement, l'autorité des parents. « Et ça commence tôt : les tapes sur la petite main lorsque le bébé touche notre smartphone. Très vite, ça devient un drôle de jeu : l'enfant dit « même pas mal », il tape aussi, les parents rigolent... Sauf que c'est déjà une perte d'autorité. » La pédiatre explique que les enfants les mieux éduqués qu'elle ait vu défiler dans son cabinet sont ceux qui avaient bien intégré l'autorité, mais sans violence. Mais pas de fessée ne veut pas dire laxisme !

Et si on craque ?

Si on craque sous le coup de l'énervement, on peut, au moment où on regrette notre geste, dire à l'enfant : « Je n'aurais pas dû te donner cette fessée, c'était sous le coup de la colère, maman ou papa ne sont pas parfaits, mais je vais m'efforcer de ne pas recommencer... »

La sincérité est une alliée ! Dès lors, on va trouver un autre moyen de sanctionner notre enfant si besoin. S'il est assez grand, on prend un moment ensemble pour réfléchir à la manière de remplacer la fessée (par exemple, on l'envoie dans sa chambre). C'est un classique constructif : quand il revient, l'enfant est plus calme et a intégré la raison pour laquelle il a été réprimandé. Si l'on n'arrive pas à appliquer des principes d'éducation sans violence, on se fait aider en en parlant au pédiatre.



MARS 2020

N°211

L'article du mois Les neurosciences nous disent pourquoi il n'y a pas de « bonne fessée »

Une spécificité française

La fessée est très française, remarque Edwige Antier, les étrangers s'en étonnent. La pédiatre y voit un côté pervers de minimiser cette violence puisqu'on ne tape QUE sur les fesses. Or, « donner une fessée, c'est attaquer par derrière un enfant sur une partie vulnérable de son anatomie, par laquelle on lui demande d'être propre. En plus, les fesses sont une zone fragile, très sensible, avec énormément de fibres nerveuses, le sphincter, le périnée... Et c'est l'intimité de l'enfant : ça lui appartient. C'est humiliant : c'est une violence physique et psychologique.

Question d'exemple...

Les parents qui donnent une fessée ne le font pas pour « abîmer » l'enfant, mais dans leur esprit « pour son bien ». Parce que c'est ainsi que leurs parents, qu'ils aiment et respectent, les ont « corrigés ».

« Remettre ça en cause revient un peu à dénigrer leur propre éducation, conçoit Edwige Antier. « Moi je donne des fessées parce que j'en ai reçu et ça m'a fait du bien ». Je les rassure et je leur dis « OK, vous avez donné des fessées en croyant bien faire, mais à partir de maintenant, vous savez, car la science nous le dit, que c'est mauvais, alors il faut arrêter ». En général, lorsque je réinterroge les enfants après, ils me disent, c'est super, maintenant maman ne me tape plus. Et ils ne font pas plus de bêtises, au contraire... »

Un geste devenu illégal

L'idée de la loi est d'aider les parents à éduquer sans frapper. En les faisant adhérer, et non en les punissant eux-mêmes. Pas question de mettre en prison un parent surpris à donner une fessée ! La loi n'est pas coercitive, mais chacun est en droit de la rappeler au parent ou à la nounou. Un gardien de parc, par exemple, peut intervenir si ces derniers l'enfreignent. Ce que le législateur veut encourager ici, c'est un soutien à la parentalité en déclenchant un vrai dialogue entre les spécialistes de la petite enfance, les directeurs de crèches, de centres de PMI (Protection maternelle et infantile), les psys... « Quand des parents, à qui on explique pour la énième fois, en crèche, qu'ils ne doivent plus taper, nous répondent « Je fais ce que je veux, c'est mon enfant », désormais, on a un argument pour leur dire « non, vous n'avez pas le droit de faire ça, c'est illégal ». Votre enfant ne vous appartient pas, c'est un futur citoyen. Et s'il devient lui-même violent par la suite, c'est la société entière qui devra le gérer. »

Entre violence et maltraitance

Mais que change cette loi si elle n'est pas coercitive ? Elle précise désormais que « l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques et psychologiques », ce qui se matérialise par l'article du Code civil, lu lors des mariages. Et elle introduit la prévention des violences éducatives ordinaires dans le Code de l'action sociale et des familles, en créant une obligation de formation pour les assistantes maternelles. Le texte n'est pas assorti de nouvelles sanctions pénales, la maltraitance des enfants étant déjà punie de peines pouvant aller jusqu'à 20 ans de prison. En fait, ce qui est espéré, c'est qu'en refusant désormais les violences éducatives ordinaires, la société va évoluer, et les cas de maltraitance vont reculer par effet boomerang. La différence entre violences éducatives et cas de maltraitance repose sur la gravité et la répétition. In fine, c'est le juge qui évalue cette gravité et fait la différence. Mais si la violence « ordinaire » n'est plus tolérée dans la société, on peut espérer que la maltraitance reculera elle aussi. ●

Et si des châtiments corporels sont constatés, il se passe quoi ?

Une aide à la parentalité est proposée via un entretien avec un professionnel de l'enfance.

* Si le parent se montre ouvert, les méthodes pour une éducation non violente lui sont expliquées, ainsi qu'un soutien si le parent est débordé...

* Si le parent revendique son droit à la

violence éducative, il peut faire l'objet d'une « information préoccupante » auprès des services sociaux et si ces châtiments corporels révèlent, hélas, une éducation maltraitante, on passe au signalement auprès du procureur (comme c'était déjà le cas auparavant d'ailleurs).